

# ***Programme de Coordination Locale pour l'Enfance. (CLE)***

***Accueil des enfants de 2.5 à 12 ans durant leur  
temps libre en dehors des heures de cours***



**Forest  
2021 – 2026  
Coordination Accueil Temps Libre  
Coordinateur : VAN BOCKSTAELE Gino  
Échevine de l'accueil extrascolaire : DE RIDDER Maud**

# **Programme CLE**

## **DEFINITION**

## DÉFINITION DU PROGRAMME CLE

Le programme CLE est un programme de Coordination Locale pour l'Enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, si nécessaire, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.

Le programme CLE vise les périodes avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires (avec une action obligatoire en semaine après l'école jusqu'à 17h30 au moins).

Les activités relevant du CLE sont accessibles en priorité aux enfants résidant dans la commune ou fréquentant un établissement scolaire établi sur le territoire de la commune.

Le programme a pour objectifs :

- l'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;
- la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;
- la facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
- la qualité de l'accueil.

Le CLE est un programme quinquennal ; les actions proposées ont donc cinq ans pour être mises en place.

Durant ces cinq années, une évaluation est prévue quatre ans après la date d'agrément du programme CLE.

Un programme CLE comprend deux parties.

Une partie générale qui comprend des informations globales, communes aux différents opérateurs. Elle reprend la synthèse des besoins identifiés dans l'état des lieux et les objectifs prioritaires retenus pour améliorer l'accueil durant le temps libre ici. Elle présente aussi les modalités d'information et de collaboration entre opérateurs ainsi que l'attribution des moyens communaux affectés au programme CLE.

Les objectifs ont été définis sur base des besoins identifiés lors de l'état des lieux qui dans le cas présent a été mené de septembre 2019 à mars 2020.

La deuxième partie reprend les annexes. Chaque annexe représente un dossier de présentation d'un opérateur d'accueil et des activités qu'il organise. Elle regroupe les informations suivantes et constitue le dossier d'agrément de l'opérateur d'accueil.

1. Les données relatives à l'opérateur d'accueil : l'adresse du siège social, sa forme juridique, son numéro de compte bancaire et les coordonnées du responsable du pouvoir organisateur.

2. Le projet d'accueil de l'opérateur.
3. Les reconnaissances, agréments ou autres autorisations déjà obtenues en vertu d'une disposition décrétole et réglementaire de la Communauté française ou l'affiliation à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu d'une disposition décrétole et réglementaire de la Communauté française.
4. Les lieux où les enfants peuvent être accueillis.
4. Le mode, l'encadrement et la durée prévisibles des déplacements prévus entre l'établissement scolaire et le lieu d'accueil si un déplacement est nécessaire.
5. L'offre et les activités organisées par l'opérateur. Cette information doit être précisée pour chaque lieu d'accueil de l'opérateur et pour chaque période d'accueil (avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et pendant les vacances). Il faut également préciser si l'activité existait déjà lors de la réalisation de l'état des lieux ou si elle a été créée et proposée pour répondre à un besoin d'accueil révélé par l'état des lieux.
6. Le taux d'encadrement pratiqué par lieu d'activité.
7. La qualification du personnel qui encadre les enfants par lieu d'activité.
8. Les montants des participations financières que les personnes qui confient les enfants payent par activité.
10. la demande d'agrément éventuelle de l'opérateur pour ses activités.

**CARTE D'IDENTITÉ**  
**DE LA**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**FOREST**

## Carte d'identité de la commune de Forest

La commune de FOREST se situe au sud-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est bordée, en périphérie par DROGENBOS au sud-ouest, et au sein de la Région, par ANDERLECHT et SAINT-GILLES au nord, IXELLES et UCCLE à l'est.

Une partie importante de son territoire est constituée par la zone industrielle de la vallée de la Senne, dont une grande superficie est occupée par des infrastructures ferroviaires et l'industrie automobile.

La population se concentre surtout dans la partie nord (SAINT-ANTOINE) et à l'est.

### POPULATION

Au 1er janvier 2020<sup>1</sup>, la commune comptait 56.426 habitants, dont 27.288 hommes et 29.138 femmes.

Avec une superficie de 6,2 km<sup>2</sup>, la densité de la population est donc de 9.100.96 habitants par km<sup>2</sup>. Le tableau ci-dessous récapitule la densité de la population forestoise au cours de différentes années (par cycle de 5 ans):

Année	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Habitants/Km <sup>2</sup>	7.351,13	7.347,58	7.670,16	8.134,68	8.796.93	9.100.96

Au regard de ce tableau, on peut largement constater l'accroissement de la population forestoise. Entre 2010 et 2020, la population s'est accrue de 11.88%. Au 1er janvier 2019, l'âge moyen du Forestois était de 37,7 ans et de 37,5 ans pour le reste de la région bruxelloise.

### MÉNAGES

Au 1er janvier 2019<sup>2</sup>, le nombre total de ménages forestois était au nombre de 25.541 (25.501 ménages privés et 40 collectifs).

Répartition des ménages forestois au 1 <sup>er</sup> janvier 2019		
Genres	Nombre	
Ménages d'une personne	11.130	43.577 %
Couples mariés sans enfants	2.400	9.397 %
Couples mariés avec enfants	4.595	17.991 %
Couples non mariés sans enfants	1.419	5.556 %
Couples non mariés avec enfants	1.745	6.832 %

<sup>1</sup> Source service population de la commune de Forest

<sup>2</sup> Source IBSA

<b>Familles monoparentales</b>	<b>3.221</b>	<b>12.611 %</b>
<b>Autres types de ménages</b>	<b>991</b>	<b>3.88 %</b>
<b>Ménages collectifs</b>	<b>40</b>	<b>0.157 %</b>

## NATIONALITÉS

Au 1er janvier 2023, 34,94% de la population de la commune de Forest était de nationalité non belge. On dénombre 197 nationalités différentes à Forest.

Une autre part importante de la population a acquis la nationalité belge sans que ce chiffre puisse être quantifié de manière précise, car la Belgique ne tient pas de statistique.

### Principales nationalités à Forest

Nationalité	Nombre	Pourcentage
<b>Nombre d'habitants</b>	56.426	100%
<b>Belgique</b>	36.710	65.06%
<b>France</b>	3.616	6.41%
<b>Italie</b>	1.966	3,48%
<b>Portugal</b>	1.900	3,37%
<b>Roumanie</b>	1.816	3.22%
<b>Maroc</b>	1.814	3.22%
<b>Espagne</b>	1.613	2,86%
<b>Brésil</b>	471	0,84%
<b>Allemagne</b>	367	0,65%
<b>Congo</b>	353	0,63%

Ce tableau met en exergue les 10 nationalités les plus représentées à Forest. La tendance des années antérieures démontre que Forest est une commune où la multiculturalité est

<sup>3</sup> Source IBSA

bien présente. Plus de la moitié des personnes d'origines étrangères provient des pays de l'Union européenne.

## Revenus

À Forest, le revenu moyen par habitant s'élève à 14.812 euros, il est en hausse de 2% par rapport à l'année précédente. À titre de comparaison pour Uccle le revenu moyen est de 20.374 euros, Ixelles de 16.829 euros, Drogenbos 16.419 euros, Saint-Gilles de 13.438 euros et Anderlecht de 11.755 euros. On peut constater que le revenu moyen des Forestois se situe dans la classe médiane des communes limitrophes.

## Les modalités de collaboration entre opérateurs

L'ensemble des opérateurs de l'accueil et des associations culturelles se rencontre au minimum deux fois par an lors des réunions de la Commission Communale de l'Accueil (CCA). Malheureusement les dirigeants des clubs sportifs implantés sur le territoire communal n'y adhèrent pas ou peu.

La participation des différents opérateurs de terrain à la Commission contribue de façon évidente à enrichir les ressources des différents milieux d'accueil.

Une collaboration entre le coordinateur de l'accueil temps libre et le service de l'accueil extrascolaire communal existe depuis de nombreuses années. Cette collaboration s'étend à l'élaboration de nombreux projets, à l'accompagnement de jeunes animateurs et coordinateurs de centres de vacances sur le terrain ou encore à la mise en place de ces centres ou de stages bien ciblés. Le coordinateur ATL assiste également les différents membres du service de l'accueil extrascolaire lors de chaque réunion préparatoire des plaines de vacances ou des stages.

Une collaboration existe également entre les différents accueillants extrascolaires des écoles communales et cela à l'occasion des formations mises sur pied in situ. Certaines places de formation ont également été proposées aux accueillants des autres réseaux d'enseignement, et cela afin de raffermir les liens entre les réseaux.

De nombreux opérateurs ont mis en place, et cela en parfaite collaboration avec les chefs d'établissement, des projets du dispositif d'accrochage scolaire (DAS) tels que :

Projets DAS 2018-2021

- **École Kaléidoscope primaire** : projet plus particulièrement aux élèves primo-arrivants (tous au sport à l'école) ;
- **École Sainte-Ursule** : projet pour des élèves de 3 à 12 ans (osons la réussite pour tous !) ;
- **École Sainte-Ursule** : projet pour des élèves de primaires (osons la réussite pour tous !) ;



- **École Sainte-Ursule** : projet pour les élèves de 4e et 5e primaires (prévenir le décrochage scolaire par un accompagnement pédagogique et une remotivation du jeune face à sa scolarité) ;
- **École Saint-Antoine** : projet pour des élèves de primaire et également pour des primo-arrivants (multiplions les groupes de niveau durant le temps extrascolaire) ;
- **École Les Bruyères** : projet pour les élèves de 3e, 4e, 5e et 6e primaire (la musique au centre des apprentissages) ;
- **École Arc-en-ciel** : projet pour 264 élèves (Programme Tutorat – Soutien scolaire) ;
- **École du Vignoble** : projet pour 264 élèves de 2 ans et demi à 12 ans (Programme Tutorat – Soutien scolaire) ;
- **École Saint-Augustin** : projet plus particulièrement pour les élèves primo-arrivants (pour apprendre, allez dehors !) ;
- **École Sainte-Alène** : projet pour 345 élèves (la musique au centre des apprentissages) ;
- **École Kaléidoscope primaire** : projet pour 294 élèves de primaires (Programme Tutorat – Soutien scolaire) ;
- **École Kaléidoscope primaire** : projet pour les élèves de primaires (Apprentissage ludique sur le temps de midi) ;
- **École Les Bruyères** : projet pour 360 élèves avec les maternelles (Programme Tutorat – Soutien scolaire) ;
- **École La Cordée** : projet pour les élèves de maternelle à 7 et 8 ans et les élèves plus âgés (Création d'une « feuille/page de journal » en utilisant l'outil informatique et découverte de la boîte sous forme de petits ateliers) ;
- **Ecole El Hikma La Sagesse** : projet pour des élèves en obligation scolaire, mais pas dès 2 ans (École des devoirs, ateliers multisports, écologie et éveil culturel afin de gérer la violence et l'agressivité) ;
- **École La Preuve par 9** : projet pour 468 élèves (Aide aux élèves en difficultés – Tutorat) ;
- **École Sept Bonniers** : projet pour les élèves de 3e , 4e , 5e et 6e primaire. (Programme Tutorat – Soutien scolaire).

## Les modalités de coopération et de partenariat

De nombreux partenariats existent entre écoles, infrastructures sportives et associations diverses. Cette coopération consiste très souvent à la mise à disposition de locaux, salle de sports, réfectoires et autres gymnases à prix démocratiques, afin que les différentes associations puissent développer au mieux leurs activités extrascolaires. Ainsi, pour les halls sportifs, les tarifs appliqués sont très démocratiques, à savoir 2 € de l'heure lorsqu'il s'agit d'enfants. Ces partenariats permettent notamment d'optimiser l'utilisation des locaux et d'augmenter les capacités d'accueil des opérateurs. Ils permettent aussi d'accueillir les enfants, soit pendant les vacances, soit le mercredi après-midi ou bien en semaine.

Mettre en place des partenariats n'est pas chose aisée. Il serait souhaitable que le partenariat puisse présenter des avantages de part et d'autre et conduise à une relation « gagnant gagnant » au niveau communal, le service accueil extrascolaire a été contacté par la direction du CEMôme pour tenter un partenariat au niveau des plaines de vacances. Ce premier contact en 2017 a amené à une visite des implantations de part et d'autre. En 2018, la direction du CEMôme a offert de nombreuses places de cinéma au service extrascolaire de Forest. Par la suite, plusieurs rencontres ont eu lieu et des idées ont été échangées et mise à profit pour organiser une semaine sportive au printemps 2019. Les enfants du CEMôme ont pu bénéficier d'un accueil dans toutes les infrastructures et complexes sportifs forestois. Les animateurs ont ainsi fait découvrir une multitude d'activités sportives aux enfants.

Cependant, les partenariats entre opérateurs restent à développer sur l'ensemble du territoire, c'est pourquoi de nouveaux opérateurs souhaiteraient mettre en commun certains projets et ouvrir leurs portes aux autres. C'est le cas notamment de Galila'Spoc et Open A. L'association Galila'Spoc est toujours en recherche de partenaires et s'oriente via les réseaux scolaires pour tisser des liens, un début de partenariat a vu le jour avec l'école du Vignoble en 2019.

Des clubs sportifs aimeraient également créer des ponts tels le Rugby Club de Forest ou encore le 360 Top Football training. Le Rugby Club de Forest a d'ailleurs proposé au service extrascolaire d'initier les enfants du centre de vacances au rugby et cela gratuitement. Tant les enfants que les animateurs de la plaine ont adoré les activités proposées par ce club. Une vingtaine de groupes d'enfants ont pu bénéficier de cette initiation sportive.

Lors de l'élaboration de l'état des lieux, le coordinateur a pu tisser de nombreux liens avec les différents opérateurs et collaborer à l'établissement de certains projets d'accueil, demandes d'agrèments pour centres de vacances et accueils extrascolaires, etc.

## **Les modalités d'informations aux usagers potentiels**

Les différentes associations souhaitent mieux se faire connaître de la population. Une des principales lacunes du système d'accueil se situe au niveau de l'information aux parents. Cette dernière est en effet diffusée de façon disparate par divers canaux tels que des avis cartables, des avis sur sites internet spécifiques, par le biais du bouche-à-oreille, de petits journaux, d'affiches et de brochures diverses. Bref, il manque une information globalisée et claire qui reprend l'ensemble des possibilités d'accueil sur le territoire communal. Après enquête auprès des parents, il semble que beaucoup d'entre eux ne savent pas ce qui existe comme offres d'accueil ni où trouver l'information souhaitée.

Nonobstant la mise à jour régulière et la publicité faite autour du site régional [www.bruxellestempstlibre.be](http://www.bruxellestempstlibre.be), ce dernier ne semble pas rencontrer les attentes de la population.

À la demande du coordinateur une rubrique ATL a été insérée sur le site internet de la commune avec toutes les informations nécessaires pour les parents.

Par les journaux de classe ou valises scolaires, différentes informations sont vulgarisées.

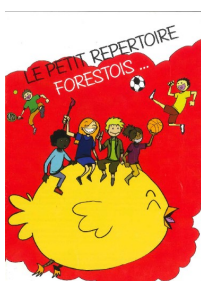
Il existe également le guichet de l'accueil extrascolaire, le périodique « Forest Info » ainsi que des panneaux d'informations lumineux qui sont placés sur les plus importants axes routiers de la commune. Ils informent la population des activités et événements organisés sur le territoire forestois.

Éditer une page Facebook est une piste qui sera envisagée prochainement.

Par ailleurs, plusieurs démarches de centralisation des informations ont été effectuées par le coordinateur de l'Accueil Temps Libre.

C'est ainsi qu'est née en 2016 une nouvelle brochure qui comporte une multitude d'informations telles que l'ensemble des activités organisées sur le territoire de la commune ainsi qu'une carte centrale reprenant chaque site, école, crèche, infrastructures sportives, etc. On y trouve également des conseils pour faire les bons choix d'activités sportives en fonction de l'âge des enfants et un descriptif des différents sports. Plusieurs pages sont également consacrées aux interventions financières pour alléger la « facture ». La nouvelle édition donne des outils pour favoriser l'accueil et l'accompagnement d'enfants différents, elle apporte de la lumière sur cette réalité et les possibilités concrètes pour avancer vers une société plus inclusive. Cette brochure est réactualisée chaque année. Enfin, tout un volet explique à quoi servent l'ATL, la CCA, le programme CLE, etc.

La Commission Communale d'Accueil est aussi un lieu important pour les professionnels de l'enfance ainsi que le monde associatif en termes d'échanges d'informations, d'expériences, de collaboration et de reconnaissance.



## Les modalités de répartition des moyens communaux

La commune de Forest participe activement et financièrement à l'organisation de l'accueil temps libre.

Chaque année l'administration communale prévoit dans son budget un montant pour l'accueil extrascolaire ainsi qu'un autre pour l'accueil temps libre, ce dernier étant subventionné à 100% par l'ONE.

En ce qui concerne l'accueil temps libre la subvention est subdivisée en deux parties, la première prenant en charge les coûts salariaux et de fonctionnement du coordinateur, la deuxième étant destinée aux opérateurs de l'accueil agréé et subventionnés par le programme de coordination locale pour l'enfance.

En dix ans le nombre d'accueillant de garderie dans le réseau officiel à quasi doublé. En septembre 2018, le pouvoir organisateur communal a débloqué une somme, permettant à chaque personnel engagé à mi-temps de passer à un contrat  $\frac{3}{4}$  temps. Cela a permis à une soixantaine de personnes d'avoir un meilleur statut pécuniaire.

Début 2019, l'administration communale a engagé un mi-temps supplémentaire par école. Les subsides ATL permettent l'engagement de cinq trois quarts temps au niveau communal.

L'administration communale a également détaché une personne à temps plein au service de l'accueil extrascolaire pour assurer la gestion tant administrative que formative du personnel accueillant communal. Cette personne assure également un accompagnement professionnel sur le terrain.

Depuis juillet 2013 le coordinateur ATL bénéficiait d'une aide administrative (emploi jeune) que la commune rémunérait à temps plein, malheureusement cette aide à disparue fin 2019.

En 2014, la masse salariale consacrée aux surveillances pendant le temps scolaire et extrascolaire du réseau communal s'élevait à 1.985.684,42 euros. Ce montant comprend les salaires de l'ensemble des accueillants extrascolaires assurant les différentes garderies ainsi que les plaines de vacances ouvertes à tous les élèves, quel que soit le réseau scolaire. À ce chiffre, il faut ajouter le coût des activités parascolaires de la commune, le matériel (22.000 euros), les assurances, etc. Le Coordinateur n'a pas eu accès à ces chiffres pour l'année 2019, mais il est certain que ceux-ci dépassent très nettement les montants annoncés en 2014 (augmentation du temps de travail de la majorité des accueillants dans le réseau communal).

La commune investit dans le personnel d'accueil extrascolaire communal en offrant un maximum de contrat CDD ou CDI souvent pour un trois quart temps et veille à ce que celui-ci soit doté, dans le cadre de ses futures formations, d'un brevet d'animateur.

Le coût des différentes formations du personnel est également à charge de l'administration les subsides du programme CLE interviennent dans le cadre du financement de ces formations (entre 7000 et 9000 euros).

Pour l'accueil extrascolaire des autres réseaux, la commune intervient dans la mesure des modalités prévues dans le cadre des avantages sociaux soit un montant en 2014 de 160.458,85 euros (les chiffres de 2019 n'ont pas été communiqués au Coordinateur ATL).

Dans le réseau libre le nombre d'accueillants a également augmenté, mais pas du tout dans les mêmes proportions, loin de là ! Les différents réseaux investissent également dans la formation de leur personnel.

L'engagement d'une cinquantaine d'étudiants par an est également supporté par la commune pour assurer l'encadrement des enfants (tous réseaux confondus) durant les plaines de vacances.

L'administration met également ses bâtiments scolaires, infrastructures et complexes sportifs à la disposition d'associations et cela pour une somme modique.

Les faibles recettes au regard des dépenses engendrées proviennent de la participation financière des parents (frais de garderie, frais de participation aux plaines de vacances, aux stages ainsi qu'au parascolaire).

Petite recette complémentaire : le subside octroyé par l'ONE dans le cadre du décret centre de vacances ± 17.000 euros en 2019

# **RÉSEAUX SCOLAIRES**

## Réseaux scolaires de l'enseignement fondamental

La commune compte trois réseaux scolaires distincts : le communal, le libre confessionnel, le libre non confessionnel.

- Le réseau communal enregistre dix écoles et une implantation :
  - École KALÉIDOSCOPE maternel
  - École KALÉIDOSCOPE primaire
  - École les BRUYÈRES
  - École du VIGNOLE
  - École la PREUVE PAR NEUF
  - École des Sept BONNIERS
  - École ARC-EN-CIEL
  - École du BEMPT
  - École les MARRONNIERS (enseignement spécialisé de type 8)
  - École la CORDÉE (enseignement spécialisé de types 1 et 2)
    - a) Implantation école Pavillon des Tilleuls
  
- Le réseau confessionnel enregistre huit écoles et une implantation :
  - École SAINT-ANTOINE
  - École SAINT-AUGUSTIN
  - École SAINT-DENIS
  - École EL HIKMA La Sagesse
  - École SAINTE-ALÈNE
    - a) Implantation : avenue KERSBEEK, 130
  - École SAINTE-URSULE maternelle
  - École SAINTE-URSULE primaire
  - École BETH AVIV
  
- Le réseau non confessionnel enregistre trois écoles et deux implantations :
  - École en COULEURS
  - École NOS ENFANTS (siège + 2 implantations)
    - a) Le 242, avenue ALBERT
    - b) Le 346, chaussée D'ALSEMBERG
  - École le TREMPLIN (enseignement spécialisé de type 7)

Total des écoles scolaires forestoises francophones : 21 et 4 implantations

Pour l'année scolaire 2018-2019<sup>4</sup> (comptage au 15 janvier), il y avait dans l'enseignement fondamental forestois 4901 élèves dont l'âge était compris entre 2 ans ½ et 12 ans. Parmi ceux-ci, 1653 se trouvaient dans l'enseignement maternel et 3248 dans l'enseignement primaire (ordinaire et spécialisé confondus). Les chiffres pour l'année scolaire 2019-2020 ne sont pas encore connus.

---

<sup>4</sup> Chiffres DGPSE

**IDENTITÉ**  
**DES**  
**STRUCTURES PARTENAIRES**  
**DU**  
**PROGRAMME**  
**CLE**



## Identité des structures partenaires du programme CLE

### a) Structures d'accueil partenaire demandant le renouvellement de leur agrément

Tous les opérateurs repris ci-dessous demandent le renouvellement de leur agrément par l'ONE, ainsi que la subvention. Ils ont déjà été agréés (identification et projets d'accueil en annexe).

	Opérateurs	Lieu d'accueil sur Forest	Date 1 <sup>er</sup> d'agrément
<b>Écoles communales</b>			
1	École KALÉIDOSCOPE maternel	Rue TIMMERMANS n° 55	Octobre 2017
1	École KALÉIDOSCOPE primaire	Rue TIMMERMANS n° 53	Octobre 2017
1	École les BRUYÈRES	Rue Jef DEVOS n° 55	Janvier 2006
1	École du VIGNOLE	Avenue de MONTE Carlo n° 91	Janvier 2006
1	École La PREUVE PAR NEUF	Rue du MONTÉNÉGRO n° 159	Janvier 2006
1	École des Sept BONNIERS	Avenue des Sept BONNIERS n° 210	Janvier 2006
1	École ARC-EN-CIEL	Avenue du GLOBE n°40	Janvier 2006
1	École Les MARRONNIERS (enseignement spécialisé de type 8)	Avenue ZAMAN n° 57	Janvier 2006
1	École la CORDÉE (enseignement spécialisé de type 1 et 2)	Rue du DRIES n° 27	Janvier 2006
1	Annexe de l'école la CORDÉE dite « Pavillon des Tilleuls »	Avenue des FAMILLES n° 25	Janvier 2006
<b>Écoles libres confessionnelles</b>			
2	École SAINT-AUGUSTIN	Avenue SAINT-AUGUSTIN n° 16	Août 2006
3	École EL HIKMA La Sagesse	Rue SAINT-DENIS n° 294	Septembre 2017
4	École SAINT-DENIS	Chaussée de BRUXELLES n° 217	Août 2006
5	École SAINTE-ALÈNE	Avenue KERSBEEK n° 7 et 130	Août 2006
6	École SAINT-ANTOINE	Rue Pierre DECOSTER n° 21	Août 2006
7	École SAINTE-URSULE fondamental	Avenue des ARMURES n° 39	Août 2006
7	École SAINTE-URSULE primaire	Avenue des ARMURES n° 39	Août 2006
<b>École libre non confessionnelle</b>			
8	École en COULEURS	Rue RODENBACH n° 37	Août 2006

### b) Structures d'accueil demandant un nouvel agrément

	Opérateurs	Lieu d'accueil sur Forest	Date d'agrément
<b>Autres</b>			
1	École du BEMPT	Chaussée de Neerstalle, 315	

**ATTENTION** : l'opérateur n° 8 (école Sainte-Ursule sollicite un nouvel agrément parce que l'école s'est coupée en deux : école Sainte-Ursule primaire et Sainte-Ursule fondamentale.

c) **Structures d'accueil demandant à être partenaire du programme CLE**

	<b>Opérateurs</b>	<b>Lieu d'accueil sur Forest</b>	
<b>Autres</b>			
<b>1</b>	Le CAIRN ASBL	Chaussée de NEERSTALLE, 323 A	
<b>2</b>	Une MAISON EN PLUS ASBL	Bd de la 2 <sup>e</sup> Armée BRITANNIQUE, 27	
<b>3</b>	Le Partenariat MARCONI ASBL	Rue MARCONI n° 37	
<b>4</b>	L'A.P.O.M.S.A. ASBL	Rue de FIERLANT n° 2	
<b>5</b>	Centre Culturel EL MALAK ASBL	Chaussée de NEERSTALLE n° 48-50	
<b>6</b>	Habitat et Rénovation ASBL	Square MADELON n° 13	
<b>7</b>	WIELS centre d'Arts contemporains ASBL	Avenue VAN VOLXEM n° 354	
<b>8</b>	Service de l'accueil extrascolaire communal	Rue du Curé n° 2	
<b>9</b>	MÉDINA Forest ASBL	Avenue VAN VOLXEM n° 364	
<b>10</b>	Maison de Jeunes de Forest ASBL	Rue de MERODE n° 441	
<b>11</b>	Maison de Quartier SAINT-ANTOINE	Rue de FIERLANT n° 2	
<b>12</b>	Centre Culturel OMAR KHAYAM ASBL	Avenue des ARMURES n°45	
<b>13</b>	Entraide et culture ASBL	Avenue VAN VOLXEM n° 525	
<b>14</b>	Académie de musique, de danse et des arts parlés de Forest	rue Timmermans n° 53-55 Avenue de Monte-Carlo n° 91	
<b>15</b>	Rugby Club de Forest	Boulevard de la deuxième ARMÉE BRITANNIQUE n° 600	
<b>16</b>	École Nos Enfants (3 implantations)	Rue MEYERBEER, 15	
<b>17</b>	École Le Tremplin	Rue de LUSAMBO, 35-39	

L'ensemble des opérateurs de la Commune, agréés ou non dans le cadre du décret ATL sont considérés comme partenaires du CLE. Ils collaborent à la mise à jour des différents outils d'information, ils aident à la réactualisation des données lors de la réalisation de l'état des lieux, ils collaborent également avec le coordinateur ATL dans le cadre de certains projets.

**SYNTHÈSE**  
**DES**  
**BESOINS**  
**RELEVÉS PAR L'ÉTAT DES**  
**LIEUX**

## Synthèse des besoins relevés par l'état des lieux

Ces informations émanent de l'état des lieux présenté en juillet/août 2020 aux membres de la Commission Communale de l'Accueil.

L'objectif était de faire le point sur la situation de l'accueil extrascolaire sur le terrain et d'identifier les pistes de travail pour soutenir et consolider le dispositif déjà en place à Forest.

Ces informations devraient permettre à chacun, selon son champ d'action, de faire évoluer le secteur de l'accueil extrascolaire selon les besoins et attentes des enfants, des familles et des opérateurs.

L'analyse des besoins de la commune de Forest en matière d'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant leur temps libre, a donc permis de mettre en exergue les différents besoins à combler ou améliorations à apporter, notamment :

### **1. Renforcer l'accueil des petits.**

L'accueil des petits reste un problème important. Le manque de places pour les enfants du maternel et plus précisément pour la tranche d'âge « 3 à 4 ans » est cruellement ressenti par la population.

Il est vrai que l'encadrement et l'accueil des tout-petits posent un certain nombre de difficultés spécifiques, sur lequel il convient de travailler davantage en vue d'améliorer la qualité de l'accueil.

L'accueil de ces derniers requiert beaucoup d'adaptation que ce soit au niveau de l'équipement ou bien des locaux avec du mobilier adapté et du personnel supplémentaire formé aux besoins des très jeunes enfants. La formation du personnel est également très importante de telle façon que les rythmes des enfants soient bien respectés.

Or, les associations ne sont pas ou plus à même de supporter de tels coûts. Cela n'augure rien de positif pour l'accueil des tout-petits.

### **2. Le temps d'accueil et la problématique du temps de midi.**

Si le temps de midi n'est pas un moment concerné par le décret de l'accueil temps libre ni repris sur le temps scolaire, ce vide « législatif » suscite néanmoins beaucoup de difficultés d'organisation. Une grande partie des différents acteurs concernés, enseignants, accueillants, parents et enfants témoignent de réelles difficultés liées à l'organisation de ce moment-là, et de répercussions négatives en termes de bien-être des enfants (deux à trois services, repas pris dans les classes, temps du repas raccourci...)

### **3. L'accueil des enfants différents.**

La Commune de Forest accueille plusieurs établissements scolaires spécialisés. Parallèlement, peu d'activités culturelles et sportives sont ouvertes aux enfants nécessitant un encadrement spécifique de même qu'aux enfants porteurs de handicaps.

L'accueil des enfants issus de l'enseignement spécialisé reste donc très peu développé au sein des milieux d'accueil. Si une très légère amélioration est constatée, il n'en reste pas moins que les efforts doivent se poursuivre. Il reste de très nombreux progrès à réaliser notamment en matière de formation des professionnels qui encadrent les enfants à besoins spécifiques. Le Coordinateur ATL a toujours priorisé l'inclusion en partenariat avec les différents opérateurs de terrain c'est ainsi que l'inclusion des enfants dans les plaines de vacances communales, développé depuis 2005 par le Coordinateur avec la collaboration du service de l'Accueil extrascolaire de la commune reste une priorité tout en essayant d'élargir l'offre d'accueil à l'ensemble des tranches d'âges et pour un maximum d'enfants.

Continuer à accueillir les demandes de toutes les familles, et si l'inclusion n'est pas possible via la coordination ATL, les soutenir, les conseiller et les orienter en fonction des possibilités existantes vers certains opérateurs, vers des services d'accompagnement spécialisés ou vers d'autres coordinations ATL plus proches du domicile familial.

### **4. Les horaires et le temps d'accueil durant le temps libre.**

Les horaires d'ouverture des garderies scolaires sont jugés satisfaisants par une grande partie des parents bien que 9% des personnes sondées souhaiteraient un accueil avant sept heures du matin et 24% une fermeture après 18 heures. D'autres parents souhaiteraient un accueil plus flexible en raison notamment de situations familiales difficiles ou de situations professionnelles particulières. Les professionnels du secteur ont quant à eux tendance à pointer les difficultés qu'engendreraient ces changements d'horaires (l'enfant est de moins en moins à la maison, le coût important de ces changements, la vie familiale des accueillants, etc.). Les parents soulignent également que les horaires des stages, des plaines de vacances ou d'autres activités sont parfois difficilement compatibles avec l'organisation professionnelle (notamment avant ou après le stage où l'accueil des enfants n'est pas toujours organisé, ou pas de manière satisfaisante).

### **5. Les formations.**

L'ensemble du personnel est dans une dynamique de formation positive et le quota d'heures imposé par le décret relativement bien suivi par tous. Cependant, il serait souhaitable de repenser la façon dont peuvent être organisées les formations et aux dépenses et aux ressources qu'elles impliquent (remplacements, temps, lieu de la formation, coûts.). Car ceci semble poser d'importants soucis organisationnels, qui peuvent constituer de véritables freins à la formation des accueillants/animateurs. Il

faudrait également que le contenu des formations soit en réelle adéquation avec ce qui est vécu sur le terrain et puisse être concrétisé aux situations réelles du quotidien.

Il faudra absolument créer un partenariat entre les différents réseaux scolaires afin que l'ensemble des accueillants atteigne le niveau de formation requis par le décret et poursuivre la formation continue.

## **6. Les écoles de devoirs.**

Comme il y a cinq ans, les responsables des écoles de devoirs constatent que la demande ne cesse de croître en matière de soutien scolaire malgré l'existence de huit écoles ou associations installées sur Forest.

Le manque de locaux est le problème majeur pour certaines des associations, ce qui les empêche de s'épanouir et de ce fait d'accueillir plus d'enfants. Certaines écoles de devoirs ont pu s'installer dans des bâtiments neufs. Nombreux sont les enfants qui attendent une place dans une école de devoirs. Les listes d'attente s'allongent d'année en année.

Certaines associations planifient les formations pour les travailleurs, mais pour les bénévoles la mise en place est beaucoup plus difficile.

La charge administrative est également pointée par les coordinateurs EDD. Elle est relativement lourde, car la recherche de budget, de subsides ou de financement alternatif est toujours aussi difficile. Le confinement a permis de voir le manque de coordination entre les différents services qui travaillent sur la question de la jeunesse (ATL, cohésion sociale, CPAS, jeunesse, services communaux, etc..).

À cet égard, l'implantation de ses structures est significative : elles se situent en général dans des quartiers à forte densité de population ou dans des quartiers défavorisés.

## **7. Les déplacements**

Les déplacements restent une préoccupation importante lorsque l'on aborde la question de l'accueil des enfants durant le temps libre. Il est important et essentiel de penser à la mise en place de rangs menant aux différentes activités, de mettre en place des ateliers ou des activités de qualité au sein même des établissements scolaires et mettre de l'encadrement en suffisance entre la fin des cours et le début de l'activité extrascolaire.

## **8. Le coût demandé aux parents.**

Les prix pratiqués par les associations et les garderies scolaires sont démocratiques et permettent l'accessibilité aux activités à beaucoup d'enfants. Malgré tout, certaines familles éprouvent des difficultés à payer ces frais. Une différence existe cependant entre réseaux, l'enseignement libre manque de soutien financier pour organiser les temps d'accueil et doit donc demander aux parents une contribution plus importante.

L'administration communale devrait envisager d'appliquer des tarifications différenciées pour les familles nombreuses, des facilités en fonction des revenus du ménage, des tarifs sociaux, une gratuité éventuelle pour certaines catégories de la population.

Concernant les coûts d'inscription, des disparités importantes existent entre les différents clubs sportifs, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. Enfin, il faudrait mettre à disposition des parents une information claire sur les différents types d'interventions

financières auxquelles ils peuvent prétendre parce que le coût des activités est particulièrement difficile à assumer pour les familles monoparentales, mais également pour les familles qui comptent plusieurs enfants.

### **9. Les statuts des accueillants.**

Le statut ainsi que les conditions de travail sont des éléments essentiels lorsqu'on aborde la question de la qualité, ils conditionnent souvent la stabilité des équipes éducatives. Malheureusement, le statut des accueillants n'a évolué d'aucune manière et à la moindre opportunité, le personnel quitte son emploi pour l'obtention d'un vrai statut ainsi qu'une meilleure stabilité, sécurité d'emploi.

Ce constat identique et quasi général dans toutes les communes a amené le secteur ATL à recommander une valorisation des statuts et des conditions de travail concernant l'ensemble du personnel d'accueil. Il apparaît primordial de réfléchir et d'agir en faveur de la valorisation de ce statut soit par la délivrance d'un titre ou d'un certificat en fonction des formations acquises et des actes passés sur le terrain (valorisation des compétences).

### **10. Coordination et partenariat.**

Les professionnels consultés souhaitent continuer à se rencontrer pour échanger sur les pratiques et éventuellement construire des projets ensemble. Les Commissions Communales d'Accueil sont appréciées comme lieux d'échanges, informations et de partages des savoirs. Les accueillants aimeraient se rencontrer plus souvent sur des thématiques particulières. Ces partenariats permettent d'optimiser entre autres l'utilisation des locaux, d'augmenter les capacités d'accueil des opérateurs. Ils permettent aussi d'accueillir les enfants, soit pendant les vacances, soit le mercredi après-midi ou en semaine.

Cependant, les partenariats entre opérateurs restent à développer sur l'ensemble du territoire.

### **11. L'information.**

Le bouche-à-oreille est la manière la plus répandue pour s'informer. Fin 2019, le service ATL a édité une nouvelle brochure contenant une mine d'informations pour diriger au mieux les parents dans leurs recherches. De nombreux parents ont également obtenu des renseignements par le biais de leur école. Malgré cela 25% des parents soulignent le fait qu'ils manquent d'informations sur les activités organisées à Forest. Les efforts en matière d'information doivent être poursuivis en vue de présenter aux parents une information plus coordonnée sur l'ensemble de l'offre d'accueil et de trouver de meilleurs canaux de diffusion.

## **12. Inscriptions en ligne.**

Au niveau des inscriptions les parents se plaignent de devoir se déplacer, faire la file alors qu'il est tout à fait possible à l'heure d'aujourd'hui, à l'ère du numérique de pratiquer les inscriptions et les paiements en ligne.

# **PROGRAMME**

## **CLE**

**2021 – 2026**

# **OBJECTIFS PRIORITAIRES**



## Programme CLE 2021-2026 – Objectifs prioritaires –

Parmi les différents besoins identifiés, la Commission Communale de l'Accueil a choisi de cibler des actions prioritaires pour le prochain programme CLE 2021-2026.

### 1. Renforcer l'accueil des petits.

- Sensibiliser les opérateurs sur l'importance d'ouvrir ou d'élargir le panel d'activités destiné aux enfants de 2.5 à 6 ans,
- renforcer prioritairement l'accueil de ces enfants dans les activités organisées par les services communaux et développer de nouvelles initiatives d'accueil pour cette population,
- soutenir et encourager toutes les initiatives ainsi que les projets visant l'accueil extrascolaire des petits enfants sur le territoire communal,
- encourager les associations à renforcer leur potentiel d'accueil pour cette catégorie d'enfants,
- créer ou soutenir des projets pilotes pour permettre la mise en place de partenariats entre acteurs de la vie associative et établissements scolaires afin de compléter l'offre d'accueil.

### 2. L'accueil des enfants à besoins spécifiques.

- Accueillir la demande des familles et pouvoir les orienter en créant des liens avec les opérateurs d'accueil, les services d'accompagnement spécialisés et la cellule Bruxelles-Intégration de l'ASBL Badje.
- Dans le souci d'augmenter le nombre de places disponibles ou d'en créer de nouvelles, soutenir la mise en place de plusieurs journées d'informations pour sensibiliser les acteurs de terrain sur la problématique des enfants porteurs de handicaps et de leur intégration dans les différentes associations.
- Établir des partenariats d'intégration avec d'autres communes.

#### Objectifs :

- développer le nombre d'opérateurs sensibilisés et donc prêts à mener des projets en intégration ;
- faire connaître des outils existants qui peuvent soutenir et faciliter les intégrations ;
- permettre aux opérateurs de prendre connaissance des ressources qui existent (services d'accompagnement, Badje, cellule Bruxelles-Intégration, centres de formation, coordination ATL) ;
- donner l'opportunité aux opérateurs de se rencontrer dans le but de parvenir à créer un réseau local ;
- développer le nombre d'opérateurs ouverts à l'intégration.

À terme, l'intégration d'enfants ayant des besoins spécifiques devrait s'inscrire dans un processus naturel et être d'emblée intégrée dans le projet global d'un milieu d'accueil.

Cela nécessite de construire ce chemin par étapes, avec le soutien et l'expérience de tous les acteurs locaux qui peuvent aider une équipe à renforcer ses compétences et à recevoir les appuis ponctuels.

### **3. Les formations.**

- Poursuivre l'effort de formation entrepris (tous milieux confondus) et continuer à encourager les partenariats entre les différents réseaux d'enseignement.
- Entendre les demandes des accueillants quant à l'offre qui est proposée.
- Suggérer à l'ONE d'encourager les opérateurs à proposer plus de formations sur Bruxelles.
- Recollaborer avec la mission locale de Forest, les services communaux ainsi que le Coordinateur ATL pour l'organisation de journées formatives à l'attention du personnel ALE et en assurer le suivi.
- Informer les services de l'ONE sur les besoins des accueillants en matière de formation.

### **4. École de devoirs.**

- Déterminer s'il faut créer de nouvelles structures ou restructurer celles qui existent ou renforcer celles qui existent.
- Mettre en place des partenariats éventuels avec les écoles fondamentales (partage des locaux, collaboration-école de devoirs et enseignants pour assurer un suivi cohérent des matières enseignées). En effet, plusieurs opérateurs impliqués dans le soutien scolaire mentionnent l'importance de rehausser le niveau de qualification des animateurs en école de devoirs. Très souvent confronté à l'échec scolaire des enfants, l'animateur (trice) en école de devoirs doit disposer d'aptitudes et de capacités multiples liées aux méthodes d'apprentissages, mais aussi aux contenus de base.
- Développer le partenariat avec les familles.
- Collaboration étroite avec le service de la cohésion sociale, qui a en charge prioritairement le soutien et l'accompagnement à la scolarité.
- Valoriser les ressources et les mettre en commun.
- Essayer de mettre en place le soutien scolaire dans le cadre des activités extrascolaires de la commune.

### **5. Les déplacements.**

- Penser à la mise en place de rangs menant aux différentes activités Privilégier les plages horaires des infrastructures communales en journée ou début de soirée aux jeunes enfants et destiner les autres plages horaires (en soirée) aux clubs ou associations accueillant un public adulte.
- Mettre en place des ateliers ou des activités de qualité au sein même des établissements scolaires et mettre de l'encadrement en suffisance entre la fin des cours et le début de l'activité extrascolaire.

## **6. Le coût demandé aux parents.**

- Étudier la faisabilité d'une tarification différenciée c'est-à-dire en pratiquant des coûts moindres aux familles nombreuses ainsi qu'aux familles défavorisées financièrement (pour les stages et plaines de vacances organisés par le service de l'accueil extrascolaire) ou offrir la gratuité en plaine de vacances pour les enfants forestois.
- Développer l'information auprès des professionnels et des usagers sur les différentes possibilités de diminuer les coûts (déductibilité fiscale, intervention des mutuelles, du CPAS.).
- Informer les opérateurs, les familles sur les procédures du CPAS liées à la prise en charge partielle des frais des activités extrascolaires ou parascolaires

## **7. Les statuts des accueillants (valorisation du statut).**

- Le secteur ATL va continuer à demander une valorisation des statuts et des conditions de travail concernant l'ensemble du personnel d'accueil.
- Recommander auprès des autorités publiques pour le personnel communal d'accueil extrascolaire de niveau E que l'accès au niveau D soit possible non seulement par la possession d'un diplôme, mais également par une «compétence valorisable». Idem, faire passer les agents de niveau D à C pour autant qu'il y ait de la place au cadre.
- Pour le réseau de l'enseignement libre, essayer de faire reconnaître les compétences ainsi que les expériences acquises, en gratifiant leur évolution de carrière au sein de leur établissement (plus de responsabilités, chef de projet...) et valoriser ces efforts d'une « prime » salariale.

## **8. Coordination et partenariat.**

- De façon générale, l'encouragement des partenariats avec les écoles et autres partenaires constitue un des objectifs de ce programme. Il faut donc développer et formaliser les partenariats entre associations et écoles et permettre ainsi aux opérateurs de développer leur capacité d'accueil.
- Augmenter l'offre d'accueil en répondant aux besoins locaux en impulsant, en créant des synergies et en coordonnant des actions nouvelles en fonctions des ressources disponibles de chacun.
- Créer éventuellement des cellules de travail (par secteur par exemple : les milieux d'accueil, les associations culturelles, les associations sportives, les écoles de devoirs) et travailler sur des thématiques particulières.
- Interventions régionales avec l'ensemble des coordinations ATL bruxelloises.
- Mutualiser et optimiser certaines ressources (compétences, jeux locaux, etc.).

## **9. Inscription en ligne**

- En collaboration avec le service de l'Accueil extrascolaire, le service informatique communal et le C.I.R.B (Centre Informatique de la Région Bruxelloise), mettre au plus vite un service d'inscription et de paiement en ligne pour les plaines de vacances communales.

## **Programme CLE 2021-2026 – Objectifs récurrents –**

### **1. Le temps d'accueil et la problématique du temps de midi.**

- Soutenir les professionnels dans les actions de sensibilisation des parents à l'importance du temps passé en famille pour éviter les phénomènes de sursollicitations et pour rester proche des besoins des enfants.
- Relayer auprès des instances compétentes que le temps de midi est un problème récurrent pour toutes les écoles, confrontées à un manque de moyens et à des difficultés flagrantes d'encadrement.
- Accentuer la qualité de service avec des moyens suffisants pour assurer le bien-être des élèves durant cette période importante de la journée.
- Former des ALE pour permettre de renforcer au mieux l'aide dans les écoles.
- Identifier les milieux d'accueils le week-end et les faire connaître aux différents publics.

### **2. L'information.**

- De rééditer, faire connaître et diffuser la brochure « Le Petit Répertoire Forestois) en faisant une cartographie de l'offre d'accueil forestois.
- Mettre à jour le site internet régional « [www.bruxellestempstlibre.be](http://www.bruxellestempstlibre.be) » et le site communal.
- Maximaliser la vulgarisation de l'information pour faire connaître les activités extrascolaires à tous types de publics.
- Poursuivre l'actualisation annuelle du P'tit Temps Libre.
- Rendre visible l'offre inclusive dans les outils d'information.

### **3. Préparation, organisation et suivi des réunions de la Commission Communale.**

- Développer une vision globale sur l'accueil forestois.
- Définir annuellement le plan d'action et rédiger les rapports d'activités afin que les membres de la Commission puissent connaître les avancées du programme CLE.

- Évaluer le programme CLE avec les membres de la Commission, quatre ans après la nouvelle date d'agrément.
- Organiser en 2024-2025 les élections pour le renouvellement de la Commission Communale d'accueil.

#### **4. Les grands jeux**

- Développer l'offre de prêt des grands jeux.
- En collaboration avec le service de l'information et communication communal mettre un onglet « cartographiant » l'ensemble des jeux disponibles, permettre la réservation en ligne sur cet onglet.
- Budgétiser le renouvellement, réachalander les jeux.

#### **5. Les horaires et le temps d'accueil durant le temps libre.**

- Sensibiliser les pouvoirs publics aux demandes des parents.
- Repenser l'accueil en général en étant en adéquation avec les demandes des familles (possibilités d'accueils flexibles, etc..).
- Ouverture de places d'accueil « d'urgence ».

# ANNEXES

Liste des annexes

## Opérateurs agréés qui demandent le renouvellement de leur agrément :

**Opérateur n°1 : Administration communale**

### **Dix lieux d'accueil**

- a) École communale KALÉIDOSCOPE primaire.
- b) École communale KALÉIDOSCOPE maternel.
- c) École communale les BRUYÈRES.
- d) École du VIGNOBLE.
- e) École communale ARC-EN-CIEL.
- f) École communale LA PREUVE PAR NEUF.
- g) École communale des Sept BONNIERS.
- h) École communale les MARRONNIERS.
- i) École communale la CORDÉE.
- j) Annexe de l'école communale la CORDÉE « le PAVILLON DES TILLEULS ».

**Opérateur n°2 : ASBL Comité scolaire EFLS St-Augustin (Lieu école SAINT-AUGUSTIN).**

**Opérateur n°3 : ASBL les amis de l'institut EL HIKMA La Sagesse (Lieu école institut EL HIKMA La Sagesse).**

**Opérateur n°4 : ASBL Comité scolaire SAINT-DENIS (Lieu d'accueil école St-Denis). **Attention l'école St-Curé d'Ars n'existe plus** (regroupement des enfants de St-Curé d'Ars à l'école St-Denis).**

**Opérateur n°5 : ASBL Comité scolaire SAINTE-ALENE (Lieu école SAINTE-ALENE).**

**Opérateur n°6 : ASBL Comité scolaire (Lieu école SAINT-ANTOINE).**

**Opérateur n°7 : ASBL Comité scolaire École SAINTE-URSULE. Deux lieux d'accueil :**

- École SAINTE-URSULE fondamentale
- École SAINTE-URSULE primaire (nouveau lieu d'accueil).

**Opérateur n°7 : ASBL Comité scolaire École En COULEURS (Lieu école En COULEURS).**

## Opérateurs qui sollicitent un nouvel agrément

**Opérateur n°1** Administration communale. lieu École communale du BEMPT

## Opérateurs demandant à être partenaires

1. Le CAIRN ASBL
2. Une Maison en Plus ASBL
3. Le Partenariat MARCONI ASBL
4. L'A.P.O.M.S.A. ASBL
5. Centre Culturel EL MALAK ASBL
6. Habitat et Rénovation ASBL
7. WIELS centre d'ARTS CONTEMPORAINS ASBL
8. Service de l'Accueil extrascolaire communal
9. Medina Forest asbl
10. Maison de jeunes de Forest ASBL
11. Maison de quartier SAINT-ANTOINE ASBL
12. Centre Culturel OMAR KHAYAM ASBL
13. Entraide et culture ASBL
14. Académie de musique, de danse et des arts parlés de Forest
15. Rugby Club de Forest ASBL



# Opérateur n°1 (communal)

Annexe 1 : Détails des opérateurs agréés demandant le renouvellement de leur agrément

Dénomination	<b>École communale KALÉIDOSCOPE primaire</b>
Adresse	<b>Rue TIMMERMANS, 53 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.48.64</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme BOURGEOIS Odile</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>0</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>288</b>
Nbre total d'enfants	<b>288</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour environ 25 enfants (L,M,J et V) Un accueillant pour environ 15 enfants (mercredi)</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme BOURGEOIS Odile</b>

## Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>École KALÉIDOSCOPE maternel</b>
Adresse	<b>Rue TIMMERMANS, 55 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/344.70.97</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme ROLLAND Nathalie</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>130</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>0</b>
Nbre total d'enfants	<b>130</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour environ 25 enfants (L,M,J et V) Un accueillant pour environ 10 enfants (mercredi)</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme ROLLAND Nathalie</b>

# Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>ÉCOLE COMMUNALE LES BRUYÈRES</b>
Adresse	<b>Rue Jef DEVOS, 55 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/344.61.21</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme BOELAERT Cindy</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>113</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>181</b>
Nbre total d'enfants	<b>294</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour 5 enfants le matin Un accueillant pour 16 le soir Un accueillant pour environ 8 enfants (mercredi)</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme BOELAERT Cindy</b>

# Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>ÉCOLE DU VIGNOLE</b>
Adresse	<b>Avenue de Monte-Carlo, 91 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/344.69.89</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mr NICOLAS Cédric</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>84</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>133</b>
Nbre total d'enfants	<b>217</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour environ 20 enfants (L,M,J et V) Un accueillant pour environ 15 enfants (mercredi)</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mr NICOLAS Cédric</b>

## Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>ÉCOLE COMMUNALE ARC-EN-CIEL</b>
Adresse	<b>Avenue du Globe, 40 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/347.06.99</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme CASTRIGNANO Julie</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>88</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>145</b>
Nbre total d'enfants	<b>233</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour environ 17 enfants (L,M,J et V) Un accueillant pour environ 5 enfants (mercredi)</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme CASTRIGNANO Julie</b>

# Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>ÉCOLE COMMUNALE LA PREUVE PAR NEUF</b>
Adresse	<b>Rue du MONTÉNÉGRO, 159 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/538.38.58</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme VIGNOBLE Ariane</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>184</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>263</b>
Nbre total d'enfants	<b>447</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour environ 25 enfants (L,M,J et V) Un accueillant pour environ 5 enfants en Maternelle et 1 pour 8 en primaire (mercredi)</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme VIGNOBLE Ariane</b>

# Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>ÉCOLE COMMUNALE DES SEPT BONNIERS</b>
Adresse	<b>Avenue des Sept Bonniers, 210 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.55.53</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme DE VOCHT Anne-Sophie</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>132</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>225</b>
Nbre total d'enfants	<b>357</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour environ 20 enfants (L,M,J et V). Le mercredi En maternelle de 13h30 à 15h 1 pour 11 de 15h à 16h45 1 pour 12 et de 16h45 à 18h 1 pour 13 En primaire de 13h30 à 15h 1 pour 11 de 15h à 16h45 1 pour 10 et de 16h45 à 18h 1 pour 16</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme DE VOCHT Anne-Sophie</b>

# Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>ÉCOLE COMMUNALE LES MARRONNIERS ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE TYPE 8</b>
Adresse	<b>Avenue ZAMAN, 57 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.70.02</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme SMEETS Laurence</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>0</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>87</b>
Nbre total d'enfants	<b>87</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour environ 15 enfants (L,M,J et V) Un accueillant pour environ 4 enfants (mercredi)</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme JACQUEMYNS Caroline</b>



## Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>ÉCOLE COMMUNALE LA CORDÉE</b> <b>ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE TYPES 1 ET 2</b>
Adresse	Rue du DRIES, 27 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/376.23.40
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme WATTIEZ Laurence
N° compte bancaire	BE 08091-0001439-13
Nbre d'enfants mat.	0
Nbre d'enfants prim.	65
Nbre total d'enfants	65
Horaire	De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour environ 13 enfants les L,M,J,V et le mercredi 1 pour 4 enfants
Participation financière	13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme WATTIEZ Laurence

# Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	<b>ANNEXE DE L'ÉCOLE COMMUNALE LA CORDÉE DITE « PAVILLON DES TILLEULS » ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DE TYPES 1 ET 2</b>
Adresse	<b>Avenue des Familles, 25 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/376.23.40 (direction) 02/376.54.39 (école)</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme WATTIEZ Laurence</b>
N° compte bancaire	<b>BE 08091-0001439-13</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>23</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>25</b>
Nbre total d'enfants	<b>58</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour environ 13 enfants les L,M,J,V et le mercredi 2 pour 7 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme WATTIEZ Laurence</b>

## Opérateur n°2 (école libre)

Dénomination	<b>ÉCOLE SAINT-AUGUSTIN</b>
Adresse	<b>Avenue Saint-Augustin, 16 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/345.89.39</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme MEERT Nathalie</b>
N° compte bancaire	<b>BE38 7320 3298 2172</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>126</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>238</b>
Nbre total d'enfants	<b>364</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h30 et de 15h25 à 18h00 : du lundi au vendredi De 13h00 à 18h00 : le mercredi de 12h30 à 18h00</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour environ 25 enfants</b>
Participation financière	<b>Accueil du soir 1.9 €/jour les L,M,J et V. Mercredi : 1.5 € avant 13h30 ou 3 euros à partir de 13h30 jusqu'à 18h00</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme MEERT Nathalie</b>

## Opérateur n°3 (école libre)

Dénomination	<b>INSTITUT EL HIKMA LA SAGESSE</b>
Adresse	<b>Rue Saint-DENIS, 294 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/673.69.48</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mr. EL BAKKALI Cinane</b>
N° compte bancaire	<b>BE10-0689-0323-2604</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>180</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>200</b>
Nbre total d'enfants	<b>380</b>
Horaire	<b>De 7h15 à 8h00 et de 15h00 à 18h00 : du lundi au jeudi et le vendredi de 14h30 à 18h00 De 11h00 à 18h00 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour environ 29 enfants</b>
Participation financière	<b>1 euro par heure ou 4 euros par jour</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mr. EL BAKKALI Cinane</b>

## Opérateur n°4 (école libre)

Dénomination	<b>COMITÉ SCOLAIRE SAINT-DENIS</b>
Adresse	<b>Chaussée de BRUXELLES, 217 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.04.78</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mr. WERY Christophe</b>
N° compte bancaire	<b>BE82 0682 0458 6868</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>100</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>199</b>
Nbre total d'enfants	<b>299</b>
Horaire	<b>De 7h00 à 8h10 et de 15h10 à 18h00 : du lundi au vendredi De 12h10 à 18h00 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour environ 33 enfants</b>
Participation financière	<b>2,50 €/jour pour le soir 15 €/mois pour le midi De 2.50 € à 5 €/mercredi Familles nombreuses 7,50/par enfant/par mois, et cela à partir du 3<sup>e</sup> enfant</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>M. WERY Christophe</b>

## Opérateur n°5 (école libre)

Dénomination	<b>ÉCOLE SAINTE-ALÈNE PREMIÈRE IMPLANTATION</b>
Adresse	<b>Avenue KERSBEEK, 7 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/376.72.39</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme SIPVIN Vinciane</b>
N° compte bancaire	<b>BE73-0000 8362-0060</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>32</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>207</b>
Nbre total d'enfants	<b>239</b>
Horaire	<b>De 7h30 à 8h25 et de 15h05 à 18h00 : du lundi au vendredi De 12h05 à 18h00 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Matin : un accueillant pour environ 20 enfants Soir : un accueillant pour environ 9 enfants Après 17h00 un accueillant pour environ 5 enfants Le mercredi (rassemblement des 2 implantations) après 13h30 une accueillante pour 10 enfants</b>
Participation financière	<b>1.25 €/jour, garderie du soir 2.50 €/mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme SIPVIN Vinciane</b>

## Opérateur n°5 (école libre)

Dénomination	<b>ÉCOLE SAINTE-ALÈNE DEUXIÈME IMPLANTATION</b>
Adresse	<b>Avenue KERSBEEK, 130 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/376.72.39</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme SIPVIN Vinciane</b>
N° compte bancaire	<b>BE73-0000 8362-0060</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>77</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>0</b>
Nbre total d'enfants	<b>77</b>
Horaire	<b>De 7h30 à 8h25 et de 15h05 à 18h00 : du lundi au vendredi De 12h05 à 18h00 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Matin : un accueillant pour environ 20 enfants Soir : un accueillant pour environ 8 enfants Après 17h00 un accueillant pour environ 5 enfants Le mercredi (rassemblement des 2 implantations) après 13h30 une accueillante pour 10 enfants</b>
Participation financière	<b>1.25 €/jour, garderie du soir 2.50 €/mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme SIPVIN Vinciane</b>

## Opérateur n°6 (école libre)

Dénomination	<b>ÉCOLE SAINT-ANTOINE</b>
Adresse	<b>Rue P. DECOSTER, 21 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/538.25.21</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mr LAURENS Pierre</b>
N° compte bancaire	<b>BE04 3631 3238 4731</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>129</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>262</b>
Nbre total d'enfants	<b>391</b>
Horaire	<b>De 7h00 à 8h15 et de 15h15 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h30 à 17h45 : le mercredi</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour environ 20 enfants</b>
Participation financière	<b>1,5 € par jour/matin ou 12€/mois 2 € par soir ou 20€/mois Mercredi 1€/heure, 3.5€/jour ou 10.5€/mois</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mr LAURENS Pierre</b>



## Opérateur n°7 (école libre)

Dénomination	<b>ÉCOLE EN COULEURS</b>
Adresse	<b>Rue RODENBACH, 37 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.86.44</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme CARAEL Alice</b>
N° compte bancaire	<b>BE67 0682 1416 2687</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>74</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>143</b>
Nbre total d'enfants	<b>217</b>
Horaire	<b>De 7h à 8h25 et de 15h30 à 18h00 : du lundi au vendredi De 12h à 17h45 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Le matin un accueillant pour 20 enfants Le soir un accueillant pour ± 20 enfants Le mercredi idem 1 pour 20 enfants</b>
Participation financière	<b>1,50 €/heure le soir 1,50 €/heure le mercredi Réduit à 1,10 €/heure si fratrie Pas d'étude</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme CARAEL Alice</b>

## Annexe 2 : Détails des opérateurs demandant l'agrément

### Opérateur n°1 (communal)

Dénomination	ÉCOLE COMMUNALE DU BEMPT
Adresse	Avenue des Familles, 25 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/344 95 75 (direction) 02/370 26 95 (secrétariat)
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme CHARLEZ Sophie
N° compte bancaire	BE 08091-0001439-13
Nbre d'enfants mat.	120
Nbre d'enfants prim.	64
Nbre total d'enfants	184
Horaire	De 7h à 8h30 et de 15h20 à 17h45 : du lundi au vendredi De 12h10 à 17h45 : le mercredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour environ 25 enfants les L,M,J,V et le mercredi 11 pour 7 enfants
Participation financière	13.50 €/mois sans mercredi 19 € avec le mercredi après-midi Possibilité est offerte aux parents de ne payer que 2€ par jour
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme CHARLEZ Sophie

## Opérateur n°8 (réseau libre)

Dénomination	<b>ÉCOLE SAINTE-URSULE FONDAMENTALE</b>
Adresse	<b>Avenue des ARMURES, 39 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/347.11.67</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme LEBLANC Catherine</b>
N° compte bancaire	<b>BE41-7320-4059-0410</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>152</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>127</b>
Nbre total d'enfants	<b>279</b>
Horaire	<b>De 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h00 : du lundi au jeudi et le vendredi de 14h20 à 18h00 De 13h30 à 18h00 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour environ 15 enfants en maternelle un accueillant pour environ 20 enfants en primaire</b>
Participation financière	<b>0,50 €/matin 2,2,50 ou 3 €/soir 3,4 ou 6 €/mercredi Étude surveillée 2 €/heure</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme LEBLANC Catherine</b>

## Opérateur n°8 (réseau libre)

Dénomination	<b>ÉCOLE SAINTE-URSULE PRIMAIRE</b>
Adresse	<b>Avenue des ARMURES, 39 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/347.11.67</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme WETTACH Pascale</b>
N° compte bancaire	<b>BE41-7320-4059-0410</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>0</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>263</b>
Nbre total d'enfants	<b>263</b>
Horaire	<b>De 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h00 : du lundi au jeudi et le vendredi de 14h20 à 18h00 De 12h05 à 18h00 : le mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour environ 20 enfants</b>
Participation financière	<b>0,50 €/matin 2,2,50 ou 3 €/soir 3,4 ou 6 €/mercredi Étude surveillée 2 €/heure</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant qu'accueil extrascolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme WETTACH Pascale</b>

## Annexe 3 : Détails des opérateurs demandant à être partenaires

	Opérateurs	Lieu d'accueil sur Forest	
<b>Autres</b>			
<b>1</b>	Le CAIRN ASBL	Chaussée de NEERSTALLE, 323 A	
<b>2</b>	Une MAISON EN PLUS ASBL	Bd de la 2 <sup>e</sup> Armée BRITANNIQUE, 27	
<b>3</b>	Le Partenariat MARCONI ASBL	Rue MARCONI n° 37	
<b>4</b>	L'A.P.O.M.S.A. ASBL	Rue de FIERLANT n° 2	
<b>5</b>	Centre Culturel EL MALAK ASBL	Chaussée de NEERSTALLE n° 48-50	
<b>6</b>	Habitat et Rénovation ASBL	Square MADELON n° 13	
<b>7</b>	WIELS centre d'Arts contemporains ASBL	Avenue VAN VOLXEM n° 354	
<b>8</b>	Service de l'accueil extrascolaire communal	Rue du Curé n° 2	
<b>9</b>	MÉDINA Forest ASBL	Avenue VAN VOLXEM n° 364	
<b>10</b>	Maison de Jeunes de Forest ASBL	Rue de MERODE n° 441	
<b>11</b>	Maison de Quartier SAINT-ANTOINE	Rue de FIERLANT n° 2	
<b>12</b>	Centre Culturel OMAR KHAYAM ASBL	Avenue des ARMURES n°45	
<b>13</b>	Entraide et culture ASBL	Avenue VAN VOLXEM n° 525	
<b>14</b>	Académie de musique, de danse et des arts parlés de Forest	rue Timmermans n° 53-55 Avenue de Monte-Carlo n° 91	
<b>15</b>	Rugby Club de Forest	Boulevard de la deuxième ARMÉE BRITANNIQUE n° 600	
<b>16</b>	École Nos Enfants (3 implantations)	Rue MEYERBEER, 15	
<b>17</b>	École Le Tremplin	Rue de LUSAMBO, 35-39	

<b>DÉFINITION DU PROGRAMME CLE</b> .....	2
<i>Carte d'identité de la commune de Forest</i> .....	5
<b>POPULATION</b> .....	5
<b>MÉNAGES</b> .....	5
<b>NATIONALITÉS</b> .....	6
Revenus.....	7
<i>Les modalités de collaboration entre opérateurs</i> .....	7
<b>Projets DAS 2018-2021</b> .....	7
<i>Les modalités de coopération et de partenariat</i> .....	8
<i>Les modalités d'informations aux usagers potentiels</i> .....	9
<i>Les modalités de répartition des moyens communaux</i> .....	11
<i>Réseaux scolaires de l'enseignement fondamental</i> .....	14
<i>Synthèse des besoins relevés par l'état des lieux</i> .....	19
1. Renforcer l'accueil des petits.....	19
2. Le temps d'accueil et la problématique du temps de midi.....	19
3. L'accueil des enfants différents.....	20
4. Les horaires et le temps d'accueil durant le temps libre.....	20
5. Les formations.....	20
6. Les écoles de devoirs.....	21
7. Les déplacements.....	21
8. Le coût demandé aux parents.....	21
9. Les statuts des accueillants.....	22
10. Coordination et partenariat.....	22
11. L'information.....	22
12. Inscriptions en ligne.....	23
<i>Programme CLE 2021-2026 – Objectifs prioritaires</i> .....	24
1. Renforcer l'accueil des petits.....	24
2. L'accueil des enfants à besoins spécifiques.....	24
3. Les formations.....	25
4. École de devoirs.....	25
5. Les déplacements.....	25
6. Le coût demandé aux parents.....	26
7. Les statuts des accueillants (valorisation du statut).....	26
8. Coordination et partenariat.....	26
9. Inscription en ligne.....	27
<i>Programme CLE 2021-2026 – Objectifs récurrents</i> .....	27

1. Le temps d'accueil et la problématique du temps de midi. ....	27
2. L'information. ....	27
3. Préparation, organisation et suivi des réunions de la Commission Communale. ....	27
4. Les grands jeux.....	28
5. Les horaires et le temps d'accueil durant le temps libre. ....	28
<b>Opérateurs demandant à être partenaires</b> .....	<b>31</b>
<b>Annexe 2 : Détails des opérateurs demandant l'agrément.....</b>	<b>49</b>
<b>Annexe 3 : Détails des opérateurs demandant à être partenaires.....</b>	<b>52</b>